



## Eligibilité à la naturalisation

-----  
Par Jiji

Ma situation étant la suivante:

Je suis arrivée en France à l'âge de 9 ans ayant séjourné 13 ans en France avec la carte de séjour VPF. J'avais à ce moment le droit de déposer ma naturalisation mais je ne l'ai pas fait.

A contrario j'ai effectué une coupure de 4 ans de résidence hors du territoire français.

Je suis revenue pour en septembre 2019 pour mon master en France. J'ai poursuivi un master spécialisé d'un an et demi et aujourd'hui cela fait 4 ans que je suis en France avec une situation stable donc un CDI depuis plus d'un an et je bénéficie d'une carte de séjour pluriannuel mention passeport talent.

Suis-je éligible au dépôt de la naturalisation? Ou alors dois-je attendre 5 ans de résidence?

Merci par avance pour vos précieux retours.

-----  
Par Indigo

Bonjour Jiji,

Peut-être qu'en ouvrant le lien suivant vous aurez réponse à vos interrogations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>

Cordialement.